

LE MANDRÉEN



ENTRAÎNEMENT DÉLOCALISÉ DU RCT À SAINT-MANDRIER





Edito

A l'occasion de ces dernières élections départementales, certains d'entre vous m'ont accusé d'avoir des ambitions et de vouloir partir à La Seyne. Il n'en est rien, j'ai toujours avoué mon amour pour notre village et je crois l'avoir prouvé pendant ces vingt dernières années.

Mais comme vous le savez, un nouveau découpage des cantons a eu lieu et notre commune a été rattachée à une partie de La Seyne et à Six Fours. Tout le conseil municipal a d'ailleurs voté une motion contre ce rattachement, hormis l'équipe de M. Esposito.

A la suite de ce rattachement, notre député, M. Vialatte, n'a pas souhaité m'accorder son soutien pour me présenter dans ce nouveau canton, me préférant son premier adjoint et je n'ai donc pu me présenter sur le canton La Seyne 2 comprenant notre village.

Être conseiller départemental et maire est un plus pour la commune ; les réalisations de ces dernières années sur le canton et les subventions accordées aux associations de Saint-Mandrier et des quartiers Sud de La Seyne en sont un bon exemple.

Ainsi, pour défendre les intérêts des Mandréens et des Seynois j'ai dû me présenter dans le canton de La Seyne 1. Las, dès le premier tour, le sort des urnes ne m'a pas été favorable, les Seynois ne voulant pas d'un Mandréen pour les représenter au Département.

Respectant ce choix, j'ai décidé de ne pas intervenir sur le deuxième tour des élections dans les deux cantons et ce, malgré les accusations dont j'ai été victime. Vous connaissez désormais la suite qui, si elle est plutôt rassurante pour notre canton, l'est moins pour le canton de La Seyne 1.

Je n'ai aucun à priori sur les nouveaux conseillers de notre canton ; nous verrons à l'usage s'ils défendent bien les intérêts des Mandréens. Mais je serai vigilant sur les promesses qu'ils ont faites pendant cette campagne et sur la continuité des actions que j'ai entamées pendant mon mandat de conseiller général et qui concernent les Mandréens comme les 2 projets de rond point sur la RD 19 à La Seyne, la réalisation du restaurant scolaire, l'extension du collège avec le gymnase et l'élargissement de la RD 18 entre le Pin Rolland et le Creux Saint Georges.

J'aurai d'ailleurs l'occasion de revenir sur le bilan de mon mandat dans un prochain Mandréen et sur les nouvelles compétences du Département et de la Région.

Mais il faut toujours aller de l'avant et la prochaine échéance sera le vote du budget 2015 qui nous permettra de mettre en œuvre les réalisations municipales et de tenir nos promesses pour que Saint Mandrier reste une ville où il fait bon vivre.

Gilles VINCENT,
Maire,

Sommaire

Page 2	EDITO - Agenda
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 6-7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

Agenda

AVRIL

les 4 et 5

Le 6

Le 8

Le 11

Le 11

Le 12

Le 12

Le 17

Le 20

Le 25

Le 26

Le 26

Le 28

- Salon du Véhicule ancien et modèle réduit** à la salle des Fêtes (voir p. 7)
- Foire aux Plants**, de 8 h à 18 h, place des Résistants
- La Culture vous transporte à Châteaullon** «Lucrèce Borgia», inscriptions à l'Office de Tourisme - 14 €
- Journée de **conférences** «La grande guerre sur un autre front» (voir p. 7)
- Vide dressing** (voir p. 6)
- Foire artisanale** de 7 h à 19 h, place des Résistants
- Conférence** «la physique quantique», à 10 h, théâtre Marc Baron par le groupe Arts et Métiers de Toulon - Entrée libre
- Vernissage** de l'exposition du maître verrier **Gérard Sala** à 18 h 30, Galerie Rancilio
- Conférence** «Saint-Mandrier de l'antiquité à nos jours» à 18 h, théâtre Marc Baron
- Théâtre** «Toc Toc» à 20 h 30, théâtre Marc Baron (voir p. 7)
- Journée de la Déportation** (voir p. 3)
- Concert de l'ensemble INSEME**, à 17 h, en l'église Saint Mandrier - Entrée libre
- Le bouclier de Brenus et la coupe d'Europe** de Rugby au Pin Rolland (voir p. 6)

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?

Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

La Maison du Patrimoine au domaine de l'Ermitage est ouverte au public à partir du 1^{er} avril et jusqu'à fin septembre, du mardi au dimanche, de 16 h à 20 h.

Nos joies, nos peines

NAISSANCES

LEGRAND Maël.....	11/02/2015
DULIN FUENTES Aaron.....	23/02/2015
LEVESQUE Teïva.....	06/03/2015

MARIAGES

CAS Stéphanie – GIUSTI Sébastien.....	28/03/2015
---------------------------------------	------------

DECES

DANSARD Louis.....	16/02/2015	80 ans
CLODOT épouse CARUANA Geneviève.....	23/02/2015	69 ans
DUMONTEL Georges.....	25/02/2015	75 ans
CLÉMENT Marthe.....	26/02/2015	97 ans
BASCHIERI Veuve NICCOLAI Poldina.....	07/03/2015	92 ans
HANDGRAAF Adrianus.....	14/03/2015	93 ans

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES 2^{ÈME} TOUR À SAINT-MANDRIER-SUR-MER

	BV 1	BV 2	BV 3	BV 4	BV 5	Total	%
Nathalie BICAIS Joseph MULÉ - UMP-UD	239	170	257	194	205	1065	51,8 %
Frédéric BOCCALETTI Dominique GRANET - FN	177	186	194	218	216	991	48,2 %
Votes blanc	26	39	28	22	29	144	
Votes nuls	10	8	10	16	11	55	

RÉSULTATS DÉFINITIFS DU CANTON LA SEYNE 2

Nathalie BICAIS et Joseph MULÉ - UMP-UDI : **54,22 %**
Frédéric BOCCALETTI et Dominique GRANET - FN : **45,78 %**

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR www.ville-saintmandrier.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : MICHEL MARIN

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE

SERVICE VIE DE LA CITÉ

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

PERMANENCE COMMUNALE

Elle est assurée 7j/7, de 18 h à 8 h par un agent de la police municipale au 06.75.56.02.17.

L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

ACCESSIBILITÉ DES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Commerçants, restaurateurs, hôteliers, gérants de camping ou de centre de vacances... Votre établissement est-il en conformité avec les règles d'accessibilité ?

La loi du 11 février 2005 exprime le principe "d'accès à tout pour tous"; le 1^{er} janvier 2015 est la date initialement fixée pour rendre accessible les ERP.

A compter de cette date, tous doivent faire connaître leur situation vis-à-vis du respect des règles d'accessibilité soit en attestant que celles-ci sont respectées, soit, comme l'a proposé le gouvernement, en élaborant et déposant un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), permettant de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de leur établissement après le 1^{er} janvier 2015.

Ce dispositif simple, adapté à vos besoins, correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans, sauf cas très particuliers), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité pour mettre votre établissement en conformité avec la réglementation en vigueur.

Afin de réussir ce tournant nécessaire et solidaire de l'accueil des personnes en situation de handicap, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var propose des fiches pratiques dans lesquelles les professionnels trouveront

les principaux éléments dont ils ont besoin pour mettre aux normes d'accessibilité leur(s) établissement(s) : parking, escalier, entrée, sanitaire, chambres...

Pour accompagner ce dispositif, la CCIV a mis en place des outils favorisant sa compréhension (fiches pratiques, foire aux questions, autodiagnostic, etc.). Ce kit d'aide est librement et gratuitement consultable sur le site de la CCI du Var: www.var.cci.fr.

Dès le 18 mai 2015, les conducteurs handicapés titulaires d'une carte de stationnement bénéficient désormais d'une gratuité généralisée.

La carte de stationnement pour personnes handicapées permet, à partir du 18 mai 2015, à son titulaire ou à la personne qui l'accompagne de se garer sur toutes les places ouvertes au public, gratuitement et sans limitation de la durée.

Christian TOULOUSE

Conseiller municipal délégué à l'entretien des écoles, PMR et à la Restauration scolaire

LE PORTAGE DES REPAS

Depuis le 9 mars le service de portage des repas a été modifié. Nous sommes passés de repas en liaison chaude livrés chaque jour entre 11 h 30 et 13 h à des repas en liaison froide, toujours confectionnés par le restaurant scolaire, livrés de 8 h 30 à 10 h 30 et cela, dans un souci d'amélioration du service :

- Pour permettre à un plus grand nombre d'y avoir accès car, depuis 1995, notre agrément nous limitait à 25 repas, chiffre que nous avons souvent dépassé avec obligation de refus ensuite.
- Pour une plus grande souplesse car les repas étant livrés le matin voire la veille pour le week-end, liberté est donnée à chacun quant à l'heure de son déjeuner, sans attendre le livreur.

Grâce à ce nouveau fonctionnement, le personnel municipal est libéré le mercredi, le samedi et le dimanche bien que les repas soient confectionnés et livrés pour tous les jours de la semaine y compris le week-end.

Néanmoins, compte tenu de certains ponts et vacances scolaires, nous ferons toujours appel à la maison de retraite dans ces périodes là qui seront précisées.



Nous sommes conscients que cela peut représenter un désagrément pour certains (changement d'horaire, de présentation, etc.) et toute une réorganisation pour le restaurant scolaire dont nous remercions le personnel.

Nous resterons à l'écoute de chacun et comptons sur la compréhension et la collaboration des familles, de l'entourage, des aides ménagères, pour que cette transition se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Nous les remercions ainsi que la maison de retraite pour leur aide. Le confort et le maintien à domicile de nos aînés restent une de nos principales priorités.

Mona ROURE

Adjointe au Maire chargée de l'Action sociale

LA VIE PATRIOTIQUE

Nos prochains rendez-vous patriotiques :

Dimanche 26 avril 2015

Journée Nationale du Souvenir des Victimes et des Héros de la Déportation

10 h 20 : Rassemblement des participants sur le parvis de l'église

10 h 30 : Office religieux en présence des drapeaux

11 h 20 : Cérémonie au monument aux morts
Vin d'honneur offert par la municipalité, Square Adèle Jouveau

Vendredi 8 mai 2015

70^{ème} Anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

10h20 : Rassemblement des participants sur le parvis de l'église

10 h 30 : Office religieux en présence des drapeaux

11 h 20 : Cérémonie au monument aux morts
Vin d'honneur offert par les Anciens Combattants, Square Adèle Jouveau

A l'occasion du 8 mai, les Anciens Combattants organisent, sous l'égide de l'Office National des Anciens Combattants, la quête traditionnelle pour le Bleuet de France. Le produit de cette quête est destiné aux œuvres sociales de l'ONAC.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à celles et ceux qui, comme chaque année, solliciteront votre générosité.

Par avance, merci.

Mandréennes et Mandréens, venez nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement.

Jean KUHLMANN

Conseiller municipal délégué aux Cérémonies et Associations patriotiques

PARKING DU CANON

Conformément à nos engagements, et sauf intempéries majeures, le parking sera rendu aux habitants du quartier, début avril.

Le Maire,

CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des Écoles est composée de 6 élus et de 6 parents, d'un représentant des délégués départementaux de l'enseignement, de l'inspecteur de circonscription et d'un représentant du préfet.

Elle fonctionne grâce à la cotisation des parents (5 € par famille) et, pour la plus grande part, à la subvention municipale. Elle pourvoit au fonctionnement des classes à hauteur de 46 € par élève et 120 € pour le bureau de la directrice. Elle finance aussi les projets pédagogiques.

Appel à candidatures :

Les parents, au nombre 6, sont élus pour 3 ans.

Les parents intéressés doivent se faire connaître avant le 10 avril au service scolaire (04.94.11.24.56).

Ils sont élus au scrutin uninominal à un seul tour, quel que soit le nombre de votants.

Les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont proclamés élus. Ils sont rééligibles.

Colette DEMIERRE

Vice-Présidente de la Caisse des Écoles

LE MARDI 17 MARS LE RCT S'ENTRAÎNAIT AU STADE MARCEL BODRERO

Les bénévoles membres du club au Dauphin Bleu étaient sur le pied de guerre dès 8 h pour organiser la venue du RCT et après 2 h 30 de course contre la montre arrivait enfin le bus des joueurs.

Quel bonheur pour les Mandréens de voir les joueurs fouler le sol du complexe Max Juvéval, apportant avec eux leurs trophées de champions de France et d'Europe.

Quoi de plus beau ensuite de voir l'émerveillement dans les yeux des gamins venus photographier le Bouclier de Brennus et la Coupe d'Europe et obtenir les dédicaces de leurs idoles...

Félicitations à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ce moment de convivialité, des Services Administratifs aux Services Techniques de la Mairie, en passant par le restaurant scolaire, et, enfin, les bénévoles amoureux du sport et de l'ovalie. Tous ont répondu présent pour que nos minots en prennent pleins les yeux.

Romain BLANC

Adjoint au Maire

délégué aux Sports et aux Associations sportives



LES BRÈVES DU CONSEIL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 2 mars 2015.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales questions débattues portent sur les points suivants :

- Débat d'orientation budgétaire 2015.
- Demande de subvention au Conseil Général pour le contrôle du débroussaillage réglementaire.
- Demande de fonds de concours à TPM pour les travaux de construction d'un logement social quai Aristide Briand.
- Signature avec l'ONF de la convention pour le contrôle du débroussaillage obligatoire.
- Signature d'une convention de mise à disposition de personnels avec le SDIS du Var pour la surveillance des plages.
- Convention relative aux tarifs préférentiels consentis à la commune dans le cadre de l'exploitation du site de l'Ermitage.
- Demande de prolongation et renouvellement de la concession de la plage de Saint Asile auprès de l'État.
- Adhésion de la commune à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.
- Modification du tableau des indemnités de fonctions des élus.
- Prise en charge des honoraires d'avocat pour un agent de la commune ayant fait l'objet d'une agression, en application du devoir de protection fonctionnelle.
- Approbation après avis favorable du commissaire-enquêteur de la modification du POS n°6 : ouverture à l'urbanisation de la zone NA1 dite de La Marinière pour la réalisation d'un hébergement touristique avec centre de balnéothérapie.
- Approbation malgré l'avis défavorable du commissaire-enquêteur de la modification du POS n°7 : création d'un emplacement réservé le long du littoral dans le secteur du Lazaret pour permettre la création d'une piste cyclable en bord de mer.
- Avenant n°1 au contrat de délégation de service public de production et distribution d'eau potable afin d'incorporer le réseau du Parc d'Activités Marines cédé à la commune par TPM.
- Choix de l'attributaire du marché relatif à la formation, l'assistance et la fourniture d'un progiciel de gestion de l'éducation, la jeunesse et la fourniture d'un portail « Famille » (guichet unique d'inscription).
- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Sur 22 délibérations donnant lieu à vote, 18 ont été votées à l'unanimité, une avec 5 abstentions, une avec 4 abstentions, une avec 4 contre et 1 abstention, une avec 3 contre et 1 abstention.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

PRÉCAUTIONS AVEC LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Après leur séjour hivernal dans des nids de soie blanche sur les pins, les chenilles en procession vont s'enterrer pour se métamorphoser. Ces chenilles processionnaires ont des poils riches en toxine allergisante et irritante qu'elles dispersent lorsqu'elles sont agressées. Les poils se fixent par des crochets sur les habits, la peau et la démangeaison provoquée par cette accroche incite au grattage qui fait alors éclater les poils libérant la toxine allergisante.

Les recommandations diffusées par l'ARS (Agence Régionale de la Santé) PACA sont :

- d'éviter les zones avec des pins qui ont des nids, ne pas manipuler les chenilles et les nids à mains nues.
- De ne pas balayer une procession pour ne pas créer un nuage de poils irritant.
- De ne pas étendre le linge proche des pins avec nids, par grand vent.

En cas de contact :

- Ne pas se frotter les yeux
- Se doucher à l'eau tiède
- Changer de vêtements et prévoir leur lavage à plus de 60 degrés
- En cas de portage à la bouche consulter les urgences

Pour les chiens et les chats, veiller à les tenir éloignés. La toxine est dangereuse pour leur bouche et leur langue. Rincer alors à grande eau sans frotter et sans toucher à mains nues. Rester vigilant encore quelques semaines lors des promenades dans la pinède et les forêts.



ATLAS BIODIVERSITÉ

Inventaire des oiseaux de la commune

Participez à l'élaboration de l'atlas des oiseaux de la commune avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (<http://paca.lpo.fr>)

Au quotidien :

C'est le printemps, observez et comptez les oiseaux depuis votre maison, ceux posés dans le jardin.

Vos observations d'oiseaux (nombre d'oiseaux vus en même temps, espèce, le lieu et le jour de l'observation, photo éventuellement) sont alors à saisir directement sur www.faune-paca.org ou à envoyer par mail : oiseauxsaintmandrier@gmail.com.

Les données sont en lien avec www.oiseauxdesjardins.fr où vous trouverez des éléments pour vous guider, comme des fiches de présentation des principales espèces que l'on peut voir dans la région.

En groupe – Rendez-vous samedi 18 avril en matinée (dès le lever du soleil).

N'hésitez pas à vous joindre aux ornithologues, à Elise, la guide Nature LPO dédiée à la commune, pour détecter les oiseaux à la vue et/ou à leurs chants sur différents parcours avec des points d'écoute à travers la commune.

Pour plus d'informations sur le lieu et l'heure de rendez-vous, contactez le 06.24.22.39.84 ou oiseauxsaintmandrier@gmail.com.

A noter : D'autres inventaires seront programmés en juin, notamment sur les rapaces nocturnes.



DÉFI "FAMILLES À ÉNERGIE POSITIVE"

Avec le label transition énergétique 2014-2017, la commune va proposer à des familles le défi de devenir une famille à énergie positive.

L'objectif est de réaliser des économies d'énergie au quotidien et de se lancer ce défi familial afin d'obtenir le "label famille à énergie positive".

Des familles, impliquées sur d'autres communes, ont ainsi pu économiser jusqu'à 200 € d'énergie !

Si vous êtes partants, en famille, en immeuble, en quartier et/ou pour plus d'informations : laissez vos coordonnées à environnement@ville-saintmandrier.fr avec pour objet : "DEFI énergie positive"



PROTÉGER DES ACCIDENTS DOMESTIQUES

Des gestes simples au quotidien permettent d'éviter des accidents à la maison

Pour les enfants, à chaque âge, du fait des étapes du développement les risques sont présents.

Certaines situations peuvent être évitées de façon préventive en anticipant les risques d'un esprit d'explorateur : marche, équilibre, escalade, éveil, curiosité par le jeu, la manipulation d'objets et de produits.

La conscience du danger n'est pas encore acquise ; la signification du "non" n'est pas encore bien comprise et l'envie d'imiter les grands conduit à des situations souvent non adaptées et donc à risque.

- Étouffement : petits objets, petits aliments (cacahuète), sac plastique sur la tête,
- Noyade : bain, piscine,
- Chute : chaise haute, escalier échelle, fenêtre, nappe trop longue, tapis,
- Intoxication : produits ménagers, médicaments,
- Brûlure : eau du bain, casserole, four, bougie,
- Électrocution : fil électrique, appareil près d'une source ou d'une flaque d'eau, fer à repasser,

branchements multiples, multiprises... Rester attentif sur les petits objets, les sacs en plastique, les feuilles des plantes, la température du bain à 37 degrés maximum, les poignées des casseroles à tourner vers l'intérieur du plan de travail, les nappes peu longues évitant d'être tirées en faisant tomber ce qu'il y a dessus, mettre les produits ménagers en hauteur dans un flaconnage d'origine, poser des barrières pour limiter l'accès aux escaliers, éviter que les fils électrique soient suspendus...

Un quizz est proposé : essayez d'identifier les risques sur la photo de la cuisine et envoyez vos réponses sur :

environnement@ville-saintmandrier.fr



Catherine DEFAUX

Adjointe au Maire chargée de l'Environnement et de la Santé publique

Libre expression

Lors du conseil municipal du 2 mars 2015, les élus PMVTE ont voté contre :

- La modification n°6 du POS, ouverture à l'urbanisation de la zone NA1 à la Marinière au Pin Rolland. Nous sommes effectivement conscients que la dangerosité de la friche existante nécessite une intervention rapide. Le projet de la majorité (programme immobilier de 163 appartements de tourisme) n'est pas en accord avec le projet que nous avons présenté lors des élections municipales 2014 (que nous avons effectivement perdues, on l'aura compris...) et qui proposait un bâti moins important, un parc en bord de mer et des structures appropriées au quartier. Nous continuons (et continuerons) de défendre notre vision pour la presqu'île.



- La modification du tableau des indemnités de fonctions des élus. Nous ne remettons pas en cause ces indemnités, par contre nous ne comprenons pas la répartition qui en est faite au sein des élus majoritaires..

Les élus « Pour Mieux Vivre Tous Ensemble à Saint-Mandrier » : **Catherine MATTIA-QUILGARS, Bruno COIFFIER, Véronique BOONEFAES, Raoul PAPIÑO.**
Pour nous contacter : elus@mvte.org

Quelques précisions :

La Marinière : Sans le recours des amis écologistes de PMVTE, aujourd'hui, 35 emplois auraient été créés, 60 000€ de recette pour la commune et surtout le démantèlement de cette verrue qui porte atteinte à l'image du quartier.

En votant contre la révision du POS, les élus de PMVTE n'ont pas entendu le résultat du vote des élections municipales et persistent dans leur acharnement à refuser le projet de résidence hôtelière et de centre de balnéothérapie que nous proposons à la place d'une ruine.

Indemnités : Il n'y a pas que le tableau des indemnités que les élus d'opposition ne comprennent pas et, même dans ce cas, pourquoi n'ont-ils pas posé la question en conseil municipal ?

Le Maire

.....●

Pour pallier la désertification des services publics touchant principalement les personnes âgées, pourquoi ne pas instaurer un échange de services entre de jeunes étudiants et le 3^{ème} âge voire des personnes à mobilité réduite. Le principe est simple : un étudiant recherche généralement une chambre à louer et les personnes dépendantes ont besoin de services divers comme faire leurs courses, des démarches administratives, rendez-vous chez le médecin, etc. et disposent de chambres ou pièces à louer. **Jean POUMAROUX - Saint-Mandrier Bleu Marine**

L'éclipse solaire du vendredi 20 mars 2015, observée, bien protégés, par les enfants du groupe scolaire de l'Orée du Bois.



Le mardi 28 avril 2015, la Supérette VIVAL du Pin-Rolland organise la venue du Bouclier de Brennus (trophée du TOP14) ainsi que la Coupe d'Europe de Rugby.

Cette manifestation qui se tiendra devant le magasin aura lieu de 14 h à 18 h 30.

Monsieur Raibaud, gérant de la supérette, voulait offrir cette manifestation à la ville de Saint-Mandrier-sur-Mer : *"Cela sera une belle réunion pour les passionnés de rugby et, je tiens à signaler également, la présence exceptionnelle de Bernard Laporte, entraîneur du RCT, qui nous fera l'amitié de sa présence et inaugurera par la même occasion un corner de vente des produits du RCT au sein de la supérette".*

Un photographe sera présent et, pour un tarif de 5 €, vous prendra en photo avec les deux trophées. Vous repartirez aussitôt avec votre photo-souvenir.

Rendez-vous ce mardi 28 avril 2015 après-midi devant la supérette VIVAL, et venez nombreux pour vivre un moment inoubliable !



TIR CLUB

Michel CARRAUD a reçu le 4 mars 2015 la distinction de Chevalier du Mérite Fédéral en reconnaissance de 40 ans au service du Tir Club de Saint-Mandrier, tant au niveau de l'organisation (école de tir) que des performances sportives (membre du club France) ainsi que de l'arbitrage au niveau national (plus jeune arbitre de France à 23 ans).



VIDE DRESSING

(Vêtements - Accessoires vestimentaires)

Samedi 11 avril 2015 de 8 h 30 à 19 h

Salle Myrte et Arbouses au Pin Rolland.

Renseignements et inscriptions auprès de l'Association Festive de la Presqu'île

Josiane STENTELAIRE

Tél. 04.94.94.74.69 (de 9 h 00 à 12 h 00)

L'USSM BASKET

DIMANCHE 7 JUIN 2014 TOURNOI 3X3 JEAN DERRIEN

L'Union Sportive Saint-Mandrier Basket organisera pour la première fois un tournoi mixte (U17 minimum) 3x3, sur les terrains extérieurs du village près des écoles, le dimanche 7 juin à partir de 10 h. Il honorera la mémoire du regretté Jean Derrien, président d'honneur du club.

Ce tournoi sera ouvert aux licenciés de la Fédération Française de Basket-Ball et différents concours seront accessibles à tous avant la finale (tirs à 3 points et lancers-francs) avec de nombreux lots à gagner.

Les matches dureront 10 minutes et se dérouleront tout au long de la journée pour une finale prévue vers 17 h. Buvette et restauration rapide seront à disposition pendant toute la journée.

Nous remercions la famille Derrien d'avoir accepté d'honorer ce challenge, les partenaires et la ville de Saint-Mandrier.

Esprit sportif, fair-play et convivialité seront les maîtres-mots de cette journée dédiée au basket. Venez nombreux encourager ces sportifs



Éléonor CAPOGNA
Secrétaire du club

LA GRANDE GUERRE SUR UN AUTRE FRONT

Seynois, Mandréens, Six-fournais au front d'Orient (1915-1918)

Journée du 11 avril 2015 de 9 h 30 à 16 h 30

Théâtre Marc Baron à Saint-Mandrier

9 h 30 - Jacqueline Viollet-Repetto

Une guerre oubliée : présentation du front d'Orient

10 h 00 - Thérèse Lépine :

La guerre navale et les victimes seynois, six-fournais

10 h 30 - Dominique Marcellesi

Le rapatriement des malades et des blessés : le rôle de l'hôpital de Saint-Mandrier

14 h 30 - Françoise Manaranche

Les victimes seynois et six-fournais dans les combats terrestres

15 h 00 - Marie-Paule Blech

Le retour du front d'Orient : l'expérience vécue d'un Seynois

15 h 30 - Dominique Marcellesi

Le cimetière national de Saint-Mandrier : du cimetière de l'hôpital maritime au cimetière militaire national



TOC TOC - Comédie de Laurent Baffie

Samedi 25 Avril à 20 h 30

Théâtre Marc Baron

par la Cie Y-sol en scène

Six personnes, chacune avec son toc (trouble obsessionnel compulsif), viennent consulter un docteur spécialiste, celui de la dernière chance.

Fred souffre du syndrome de la Tourette (lance des gros mots à tout va) . Le deuxième est obsédé par les chiffres (il compte à tout va). Madame Blanche se lave les mains sans arrêt. Marie est bigote comme il est impossible de l'être.

Lili, 22 ans, depuis la mort de son père répète deux fois la même phrase. Bob, a peur des lignes et est obsédé par la symétrie (même son prénom est symétrique) - 1 h 45 de folie !

Réservation : 06 72 15 39 19 ou

www.billetreduc.com/ Tarif 10 €

ESSOR ECONOMIQUE

Ostéopathe

Grâce à ses attaches familiales Seynoises, **Alexis Souriau** a découvert, au cours de promenades, notre belle cité et son magnifique port.

Pour devenir praticien Ostéopathe, il a suivi avec succès la formation classique de cinq années d'études à l'École ATMAN de Sophia Antipolis lui permettant d'exercer. Il est, de plus, spécialisé en traitements des nourrissons, des femmes enceintes, des sportifs et des polytraumatisés. Il travaille actuellement sur un mémoire pour la prise en charge de personnes atteintes d'acouphènes.

Installé dans un local entièrement refait à neuf et aux normes "handicapé" à proximité de l'Hôtel de Ville, au numéro 12 de la place des Résistants, il recherche un collaborateur, qu'il ou elle soit diététicien (nutritionniste), naturopathe, sage femme ou autres...

Pour tout renseignement, consultation, urgence ou visite à domicile, n'hésitez pas à le contacter au 07.83.43.47.04.



PARTAGER LA TERRE AU DOMAINE DE L'ERMITAGE

La relative clémence de la météo a permis de préparer partiellement la terre sur la zone de maraîchage. Le sol a été décompacté afin de briser la croûte provoquée par le pâturage des ânes. Après un léger travail du sol en surface, nous avons semé des engrais verts variés et des fleurs sur la partie qui ne sera pas cultivée cette année. Ces plantes permettront à une faune diversifiée de se développer et de fertiliser le sol... à condition que les oiseaux ne mangent pas toutes les graines !

Nous remercions toutes les personnes qui sont venues participer à la plantation des pommes de terre le 7 et le 8 mars. Sous un soleil radieux, nous avons planté une centaine de kg de semences avec un procédé un peu particulier : les tubercules ne sont pas enfouis sous la terre mais déposés dans un sillon que l'on recouvre ensuite de broyat de déchets verts compostés. Cette technique permet de moins bousculer la vie du sol, notamment au moment de la récolte. On n'a alors qu'à écarter le mulch et à ramasser les pommes de terre en surface.

Stages et ateliers d'avril :

- 4 avril : la santé au naturel (algues, argile, pollen et propolis)
- 11 avril : la fertilité du jardin (paillage, compost et engrais verts...)
- 25 & 26 avril : la santé du sol, des plantes et des hommes

Visites guidées : depuis le 26 mars, une visite guidée du domaine est organisée tous les jeudis à 16 h.



www.partager-la-terre.fr/ / 04 94 98 18 17

FESTIVAL DE PEINTURE
 Domaine de l'Ermitage
 Tous les jours
 en mars : 14h - 17h
 en avril : 16h - 20h

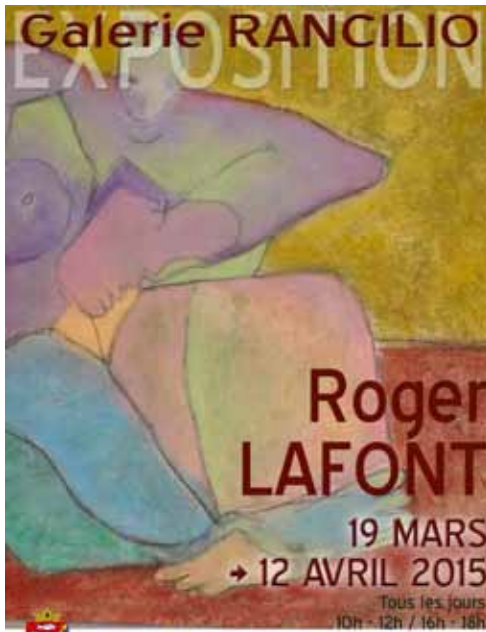
2015
 20 mars → 16 avril



Inscriptions à l'Office du Tourisme
 Place des Résistants - 04.94.63.61.69

Hotel de Ville - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER-sur-MER
 TEL : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

Galerie RANCILIO
 EXPOSITION



Roger LAFONT
 19 MARS
 → 12 AVRIL 2015

Tous les jours
 10h - 12h / 16h - 18h

Hotel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-sur-MER
 TEL : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

5^{ème} SALON
 de VÉHICULES ANCIENS
 et MODÈLES RÉDUITS



entrée libre
 CONTACT : 07.77.98.12.69



LES ARTS DE LA MOUQUETTE

Samedi et dimanche
4 & 5 avril 2015
 de 9h à 18h - Square Marc Baron

Hotel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-sur-MER
 TEL : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

7^{ème} FOIRE aux PLANTS



LUNDI 6 AVRIL 2015
 PLACE DES RÉSISTANTS
 8h / 18h



Hotel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-sur-MER
 TEL : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

La Culture vous transporte
 à CHÂTEAUVALLON

LUCRÈCE BORGIA

Mercredi
8 avril 2015
 départ à 17h30
 Place des Résistants

ATTENTION!
 Nombre de places limité



Inscriptions à l'Office du Tourisme
 Tel : 04.94.63.61.69 - 14 € - 12 € (pour les moins de 26 ans)

Hotel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-sur-MER
 TEL : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

Galerie RANCILIO
 EXPOSITION

Gérard SALA



17 AVRIL
 → **3 MAI 2015**

Tous les jours
 10h - 12h / 16h - 18h

Hotel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-sur-MER
 TEL : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr

CONFERENCE

Lundi 20 avril 2015
 18 h - Théâtre Marc Baron
 Entrée libre



CONFERENCE DONNÉE PAR **FREDERIC MORCHIO, ANTONIO PERETTI, HENRI RIBOT** ET **SERGE SAPPINO**
 DU CENTRE ARCHEOLOGIQUE DU VAR (CAV)

SAINT-MANDRIER-SUR-MER
 ENTRE ANTIQUITE ET MODERNITE

Hotel de Ville - Place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-sur-MER
 Tel : 04.94.11.51.60 - www.ville-saintmandrier.fr

Y-sol En Scène
 Présente



TOG TOG
 De Laurent Baffie

SAMEDI 25 AVRIL À 20 H 30
THÉÂTRE MARC BARON
 RÉSERVATION : 06 72 15 39 19 OU BILLET REDUC TARIF 10 €

INSEME
 chants traditionnels Corses



DIMANCHE 26 AVRIL 2015
 17h - Eglise Saint Mandrier

ENTRÉE LIBRE

Hotel de Ville - place des Résistants - 83430
SAINT-MANDRIER-sur-MER
 Tel : 04.94.11.51.75 - www.ville-saintmandrier.fr